

Réunion restreinte du 30 mars 2022

P.V. n° 20

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. HUS - LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1

Match n° 23399150 – Poule A – E.S. Buxerolles / E.S. La Rochelle du 26/03/2022

Courriel de l'E.S. Buxerolles du 24/03/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Buxerolles**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'E.S. Buxerolles (2^{ème} forfait).

Match n° 23399330 – Poule C – Les Genêts d'Anglet Football / F.C. des Graves du 27/03/2022

Courriel du F.C. des Graves du 26/03/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. des Graves**.

Amende de 47 euros pour forfait au F.C. des Graves (2^{ème} forfait).

U18 REGIONAL 1

Match n° 23399422 – Poule A – Limoges Football / U.A. Niort St-Florent du 26/03/2022

Courriel de l'U.A. Niort St-Florent du 26/03/2022 à 13h44 informant de son forfait.

Le club a prévenu téléphoniquement le responsable des désignations et le club recevant en amont.

La Commission déclare le **forfait de l'U.A. Niort St-Florent**.

Amende de 47 euros pour forfait à l'U.A. Niort St-Florent (1^{er} forfait).

U18 REGIONAL 2

Match n° 23399958 – Poule D – Bleuets de Notre Dame de Pau / J.A. Biarritz du 26/03/2022

Courriel de la J.A. Biarritz du 25/03/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.A. Biarritz**.

Amende de 47 euros pour forfait à la J.A. Biarritz (1^{er} forfait).

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 30 MARS 2022

PAGE 2/2

Match n° 23399961 – Poule D – Seignosse Capbreton Soustons F.C. / F.C. Lescarien du 26/03/2022
Courriel du F.C. Lescarien du 25/03/2022 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait du F.C. Lescarien**.
Amende de 47 euros pour forfait au F.C. Lescarien (1^{er} forfait).

U17 REGIONAL 2

Match n° 23400591 – Poule D – G.J. Boé Agen F.C. / Labenne O.S.C. du 26/03/2022
Courriel de Labenne O.S.C. du 23/03/2022 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait de Labenne O.S.C.**
Amende de 47 euros pour forfait à Labenne O.S.C. (1^{er} forfait).

U14 REGIONAL 2

Match n° 24131861 – Poule E – J.A. Dax / St-Paul Sports du 26/03/2022
Courriel de St-Paul sports du 25/03/2022 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait de St-Paul Sports**.
Amende de 47 euros pour forfait à St-Paul Sports (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 30/03/2022 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.